

DECRET N°2012 -298 DU 28 AOUT 2012

portant prorogation du délai d'activités de la commission chargée de l'élaboration des avants projets de lois dans le cadre des Réformes Politiques et Institutionnelles.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 mai 2012.

DECRETE

Article 1^{er} : Les travaux de la commission créée par décret n°2011-502 du 25 juillet 2011 sont prorogés jusqu'à la fin du mois de juillet 2012.

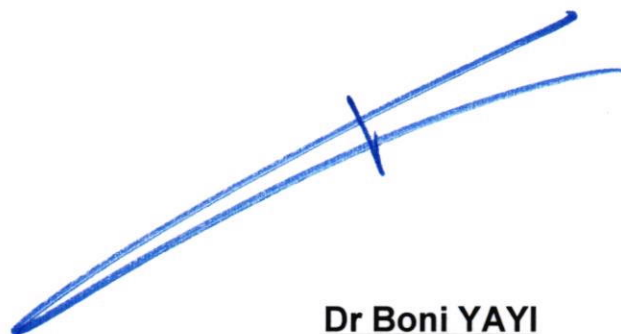
Article 2 : Les moyens financiers nécessaires au financement de la commission sont fournis par le Ministre de l'Economie et des Finances.



Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 août 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



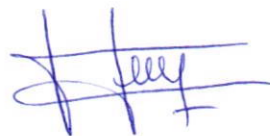
Pascal Irénée KOUPAKI

Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,



Safiatou BASSABI ISSIFOU IMOROU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MCRI 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 25 MDN 4 -EMG 2- CEMAT 2 CEMFA 02-CEMFN 02- DGGN 02- SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 JO 1 .

